Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260320-2026_03_19-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 20 mars 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt mars deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Anaïs BIDAULT, JUGÉ Isabelle, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, QUÉRO Cynthia.

M. Blaise BLEUNVEN, Sylvain BOSCHAT, Sébastien L'HERMITE, Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Raoul RIOU, Pablo ROUILLÉ, Antoine STEVENS, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Date de la convocation
16/03/2026

Absents :

Absent(e)s excusé(e)s :

Date d'affichage
16/03/2026

A été nommée secrétaire de séance : Isabelle JUGÉ

Numéro de la Délibération :
2026-03-19

Election des adjoint(e)s

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que les maires délégué(e)s sont élu(e)s au scrutin secret et à la majorité

Considérant que cinq postes d'adjoints au maire ont été créés

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260320-2026_03_19-DE

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint(e)s au maire avait été déposée.

Cette liste (liste 1) est conduite par Sylviane AYMÉ suivie de Sébastien L'HERMITE, Sandra LE NOUVEL, Ludovic VICENT et Françoise LE CAM

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art L66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Liste 1 : 19 (dix-neuf voix).

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé(e)s adjoint(e)s au maire :

- Mme Sylviane AYMÉ

- M. Sébastien L'HERMITE

- Mme Sandra LE NOUVEL

- M. Ludovic VICENT

- Mme Françoise LE CAM

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Isabelle JUGÉ
	